

# Groupe de travail Grand cycle de l'eau & aménagement

---

***Lundi 28 novembre 2022***

**Étaient présents** (sur site ou en visioconférence)

**ABRIC Sébastien** : Adjoint à la Responsable du bureau de la ressource en eau du milieu aquatique et de la pêche en eau douce – Direction de l'eau et de la biodiversité

**BARRAQUÉ Bernard**, Directeur de recherche CNRS au CIRED et administrateur du Cercle Français de l'Eau

**BATTEGAY Sabine**, Irrigants de France

**BENAZECH Annick**, France Nature Environnement et Comité National de l'Eau

**Cécile BENECH**, Représentante de la Fédération des SCOT et Responsable de la transition écologique et des travaux sur l'eau au SCOT de la grande région de Grenoble

**Frédéric BLANCHET**, FP2E et ASTEE

**BOISNEAU Philippe**, Membre du CNE et du Comité de Bassin Loire-Bretagne

**BURLLOT Thierry**, Président du Comité de bassin Loire-Bretagne et Président du Cercle Français de l'Eau

**CHALOIN Zoé**, Chargée de mission à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

**DANTIN Georges**, Vice-président de la fédération française de canoé Kayak

**DAUMAS Florence**, Déléguée générale au Cercle Français de l'Eau

**DE CHERGÉ Bruno**, EDF Hydro en charge de la coordination de l'eau

**FAURIEL Olivier**, Directeur de projet à l'Agence de l'eau Seine-Normandie

**FERRAND Emmanuel**, Membre du Comité de Bassins Loire-Bretagne et du Comité National de l'Eau

**FORITE Claire**, Chargée de mission eau, association AMORCE

**GARNIER Claire-Cécile**, Représentante de l'eau et de la biodiversité

**GREMILLET Catherine**, Directrice de l'association nationale des élus des Bassins

**GUIDEZ Serge**, Comité départemental de l'Hérault

**HERNANDEZ ZAKINE Carole**, Juriste, Irrigants de France

**JOUGLA Philippe**, Chargé du dossier eau à la FNSEA

**LAROCHE Leslie**, Secrétaire générale des Canalisateurs

**LE CORRE Nelly**, Responsable de l'équipe environnement à la FNSEA

**LEHOUCK Marie**, Cheffe de bureau de la Politique de l'eau, MTE-DEB-EARM1

**Frédéric MARCATO**, Représentant de la Coopération agricole

**MIQUEU Claude**, Comité National de l'Eau

**Frédéric MOLOSSI**, Premier vice-président à l'OPTB Seine Grands Lacs

**NOVELLI Franco**, FNCCR

**OUMASSA Hamid**, Directeur général de la FNPF

**PALMERI Léa**, DGPE

**PETTENATI Marie**, Correspondante scientifique au Département Eau Environnement Procédés Analyses, BRGM

**PIVETTA Thibault**, représentant au comité national de la conchyliculture

**RAMBERT Sandrine**, Secrétaire générale de la Fédération Française de l'aquaculture

**SERVANT Luc**, CDA Nouvelle-Aquitaine

**TABARY Luc**, EDF/UFE

**THESIGNER Léah**, Chargée de mission environnement énergie FNAU

**TORO Guglielmina**, Représentante de l'eau et de la biodiversité

**Daniel TROLLÉ**, Représentant de la Confédération Paysanne Nord-Pas-de-Calais

**Frédéric MOLOSSI**

Je vous remercie de votre participation à ce groupe de travail consacré au Grand Cycle de l'Eau qui s'inscrit dans une mission confiée au CNE dans le cadre du plan Eau, lui-même s'inscrivant dans le chantier de planification écologique.

*Il est procédé à un tour de table.*

**Marie LEHOUCK**

Afin de couvrir au mieux l'ensemble du Cycle de l'Eau et ses problématiques, nous avons choisi de nous appuyer sur six groupes de travail existant affiliés au Comité National de l'Eau : le groupe de travail sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement, le Comité d'anticipation et de suivi hydro biologique, le groupe de travail outre-mer, le groupe de travail sur le Grand Cycle de l'Eau et l'aménagement, le groupe de travail sur la pollution diffuse et le groupe de travail sur la sobriété, économie et partage.

Ces six groupes travaillent selon la même méthode sur la base d'une note de fond. Ils se réunissent chacun deux fois, la deuxième réunion étant consacrée à la consolidation des propositions. Chaque groupe doit établir une liste des actions à mener sous forme de tableau avant le 15 décembre 2022. Puis, un Comité de synthèse sera organisé le 20 décembre 2022 en vue de la tenue du Comité National de l'Eau le 5 janvier 2023 qui présentera les propositions aux ministres concernés. Après une phase d'arbitrage au mois de janvier 2023, le plan sera présenté par les ministres au Carrefour des gestions locales de l'eau le 25 janvier 2023 à Rennes.

**Frédéric MOLOSSI**

Le calendrier et la méthode retenus ressemblent à ceux des groupes de travail des Assises de l'eau et du Varenne agricole de l'eau. Aujourd'hui, nous souhaitons prendre le temps d'écouter chacun d'entre vous autour de trois sujets : la gouvernance, le financement et l'articulation avec les politiques d'aménagement du territoire.

La deuxième réunion de ce groupe de travail aura lieu le 13 décembre 2022. Elle permettra, dans un premier temps, de rendre compte des débats de ce jour et des éventuelles contributions écrites des uns et des autres, puis, dans un second temps, nous organiserons des ateliers participatifs sur différentes thématiques afin d'affiner les propositions à remonter au Gouvernement.

La question de l'adaptation au changement climatique, des conflits d'usage, de la prévention du risque inondation et de l'étiage sont au cœur des préoccupations. Même si nous avons vocation à évoquer des sujets de court terme, nous ne devons pas nous interdire d'aborder des sujets de plus long terme.

Vous avez tous reçu les questions posées par l'autorité gouvernementale qui constituent notre cahier des charges. Nous avons essayé d'ordonner le questionnaire et il nous a semblé important de commencer cette réunion par les questions de gouvernance en portant un point d'attention aux outils qui permettent au sein des territoires de mettre autour d'une même table l'ensemble des acteurs. Puis, nous reviendrons sur le financement du Grand Cycle de l'Eau et sur l'articulation avec les politiques d'aménagement du territoire. Enfin, au-delà du GEMAPI, nous pouvons aborder deux sujets : l'eau de ruissellement et l'étiage.

**Georges DANTIN**

Nous devons veiller à ne pas consacrer plus de temps à un sujet plutôt qu'à un autre.

**Nelly LE CORRE**

Quel est le lien entre ces travaux et ceux des Comités de bassin ?

**Claude MIQUEU**

Je souhaite également que les travaux initiés par le groupe de restauration de la continuité écologique des cours d'eau soient liés à ceux de ce groupe de travail.

**Marie LEHOUCK**

Nous organisons deux réunions du Comité National de l'Eau à la fin du mois de décembre 2022 et au mois de janvier 2023 et nous envisageons de présenter une synthèse des travaux des six groupes de travail et de les coordonner avec les travaux locaux.

**Frédéric MOLOSSI**

La synthèse des travaux des Comités de bassin et des six groupes de travail ne pourra donc pas être réalisée avant le CNE du 20 décembre 2022.

**Marie LEHOUCK**

Nous avons demandé que les points saillants des contributions des Comités de bassin nous soient transmis avant le 20 décembre, mais nous n'en avons pas la certitude. Les débats du 20 décembre permettront donc de nous éclairer sur ce point.

Les travaux nationaux vont traiter des objectifs généraux, mais les Comités de bassin présentent des spécificités territoriales qui doivent également être abordées.

**Thierry BURLOT**

Nous examinons demain le sujet au sein du Comité de bassin Loire Bretagne et nous émettrons des propositions. Cependant, chaque bassin présente des spécificités qui doivent être évoquées. Nous devons ainsi aborder la situation des bassines à Sainte-Soline, qui est relativement grave et nous ne souhaitons pas en arriver à une guerre de l'eau dans les territoires. Les trois thèmes de ce groupe de travail sont nationaux, mais nous devons émettre des propositions cohérentes dans un contexte de tension sur la ressource.

**I. Gouvernance****Bernard BARRAQUÉ**

Je parle au nom de Philippe MARC, l'avocat toulousain et en mon nom propre. Il y a deux ans, grâce au soutien financier du Cercle Français de l'Eau et de la complicité de l'ANEB, j'ai pu faire travailler un élève des Ponts dans le cadre de son projet de fin d'études sur la notion de l'eau comme bien commun à l'échelle des EPTB. Cette enquête nous a permis de rencontrer 19 EPTB sur 43 et un grand nombre se plaint d'un manque d'autonomie financière et de gouvernance par rapport aux agences de l'eau et à leurs bureaux composés d'EPCI à fiscalité propre. La question qui se pose est donc la suivante : dès lors que nous souhaitons redonner de l'importance à la gestion de l'eau comme bien commun, pourquoi ne pas le faire à l'échelle des établissements publics de bassin et permettre ainsi à ces établissements publics de prélever des redevances pour services rendus mutualisés ? Il est temps de revenir sur les interdits prononcés à l'époque et de donner une place aux établissements publics. Si nous pouvons faire comprendre au Conseil d'Etat que les milieux aquatiques sont des infrastructures naturelles, les EPTB pourraient prélever des redevances pour services rendus auprès de l'ensemble des usagers de leur territoire.

Les EPTB pourraient ainsi financer des paiements pour services environnementaux. Ils pourraient investir pour améliorer les milieux aquatiques et être le truchement de paiement pour services environnementaux. Philippe MARC souhaite, lui, un statut juridique différent pour les établissements publics de bassin et demande qu'ils soient inscrits dans le Code de l'environnement, et non plus dans le Code général des collectivités territoriales.

**Carole HERNANDEZ ZAKINE**

Une des finalités de ce groupe de travail pourrait être une modification profonde du Code de l'environnement et de la façon dont le droit de l'environnement fonctionne depuis 1992. Je vous rappelle que selon le Code de l'environnement, l'eau est un patrimoine commun de la nation. Or la vision des économistes n'est pas celle des juristes et ce patrimoine commun de la nation doit, en effet, être géré de façon équilibrée.

Je comprends la recherche de cohérence entre des politiques publiques et des schémas de planification qui, dans le droit, n'ont pas beaucoup de cohérence. L'articulation est gérée, en droit, *via* le principe de conformité ou de compatibilité. De fait, remettre à plat un certain nombre de façon de penser et de documents induit la question des liens juridiques entre ces documents. Toutes ces réflexions, traduites en droit, ont des effets juridiques particuliers et j'espère que nous effectuerons ce travail juridique précis afin d'éviter des basculements majeurs, dont nous ne maîtrisons pas toujours les effets juridiques.

**Claude MIQUEU**

Face aux réticences, nous devons éviter les crispations et dialoguer sans fermer la porte. Député en 1992, j'ai voté la loi du 3 janvier 1992 qui prévoyait des communautés locales de l'eau et des établissements publics de l'environnement. Nous disposons d'un matelas juridique qui induit un télescopage entre le Code général des collectivités locales et le Code de l'environnement et celui-ci doit nous amener à faire un état des lieux en vue de l'amélioration de la gouvernance.

**Cécile BENECH**

La conformité évoquée doit conduire à une nécessaire articulation entre le monde de la planification, celui de l'urbanisme et celui de l'eau. A Grenoble, nous sommes parvenus à rapprocher ces différents mondes qui ne se parlaient pas. Dans le cadre d'une réunion autour de la gouvernance, nous devons donc simplifier les différents rouages entre planification et urbanisme, sachant que les Comités de l'eau se réapproprient progressivement ce lien. Nous devons disposer d'outils de coordination entre ces sujets.

**Frédéric MOLOSSI**

Je prône l'idée que ces documents (SAGE et CLE) sont fondamentaux à bien des égards. Ils obligent l'ensemble des parties prenantes de la question de l'eau à travailler à l'élaboration d'un document commun qui trace des objectifs stratégiques à moyen et long terme. Les conflits d'usage violents auront tendance à se multiplier et la constitution de documents stratégiques me semble fondamentale. Or force est de constater que des territoires ne disposent pas de tels documents.

De plus, ces documents représentent une autre qualité, celle de la question du bassin versant et du patrimoine commun de l'eau. La question de la GEMAPI est intéressante, car elle renforce le lien entre l'eau et l'aménagement du territoire. A l'inverse, au sein d'un certain nombre de territoires, les outils, tels que les SAGE et les CLE, les outils de maîtrise d'usage, de planification et des zones blanches constituent un risque alors même que le bassin versant est d'actualité. Nous constatons bien le rapport étroit avec la question de l'aménagement et de l'urbanisme. Sans outil commun stratégique, nous renforçons un certain nombre de risques. Nous devons également renforcer le poids juridique des différents acteurs.

Enfin, certains éléments relèvent du cadre national et renvoient également au territoire. Je pense que l'articulation entre le cadre national et l'appropriation territoriale est la clé de la réussite d'une politique du Grand Cycle de l'Eau.

**Frédéric BLANCHET**

Le milieu aquatique est une réserve de biodiversité. Or la température de l'eau est un sujet peu abordé. Les documents sont établis sur un état des lieux de 2019 et ils ne prennent pas en compte la crise sanitaire, la directive d'eau potable de décembre 2020, la nécessité de réaliser des plans de gestion sur la ressource en eau avant 2025 et la qualité des ressources en eau. Les jeux de gouvernance de ces documents sont complexes alors même qu'ils sont lacunaires, ce qui pose la question de la gouvernance sur des points très opérationnels.

**Thierry BURLLOT**

Je me félicite que des acteurs de l'urbanisme participent à cette réunion. Nous avons voté notre SDAGE et l'autorité environnementale a indiqué qu'il ne parlait pas aux SRADDET des régions, ce qui semble incroyable. Un outil de planification est, en effet, défini sans s'interroger sur l'ambition des régions en matière d'aménagement du territoire et de développement économique en prenant en compte les ressources naturelles.

J'entends les propositions, notamment sur la boîte à outils, car nous devons trouver des solutions, mais qui est le chef de file ? Quel document sera prépondérant ? Nous devons impérativement nous parler et trouver le lieu de coordination des politiques. Il semble difficilement concevable qu'aujourd'hui, le schéma régional des déchets ait davantage de valeur dans le SRADDET que la question de l'eau.

**Claude MIQUEU**

Le Président ROUSSET a rencontré récemment les parlementaires du bassin Adour-Garonne et a évoqué la décentralisation. Il souhaite initier des réflexions sur une véritable autorité, le Comité de bassin pouvant devenir un Comité de l'eau et de la biodiversité, comme en Outre-Mer. Il me semble que le Comité National de l'Eau, les Comités de bassin et les Commissions locales de l'eau doivent se parler davantage.

**Cécile BENECH**

L'animation et la réunion de tous les acteurs autour d'une table me semblent primordiales. Des outils se développent, notamment pour faire des bilans des ressources en eau à confronter aux besoins, à l'échelle du SCOT. Il est, en outre, capital de mettre en place des croisements entre l'aménagement du territoire et la ressource en eau ainsi que des priorités. Les zones identifiées dans les SCOT sont ainsi parfois contradictoires avec les zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable. Il faut ainsi massifier les outils de croisement. Les SCOT demandent, en plus des outils techniques, mais également des moyens financiers.

**Nelly LE CORRE**

La participation de l'ensemble des acteurs aux prises de décisions est fondamentale ainsi qu'un partage de véritables états des lieux. Nous devons également entendre les besoins de chacun. L'agriculture ne peut se faire sans eau et en période de sécheresse, nous observons une réduction de la vie dans les sols. L'animation dans les territoires est, en outre, extrêmement importante afin d'éviter des blocages qui ne sont pas un horizon souhaitable.

**Claire FORITE**

Il nous semble nécessaire de généraliser le SAGE, car cet outil permet de rassembler l'ensemble des acteurs et de lancer la concertation sur le partage des usages. Aujourd'hui, seulement 54 % du territoire est couvert par un SAGE et nous avons constaté, cet été, que cet outil était essentiel pour travailler sur la gestion de la crise.

De plus, tous les SAGE devraient couvrir la question de la réduction des prélèvements avec une vision prospective en lien avec le changement climatique afin de s'adapter aux évolutions.

Il me semble également nécessaire de renforcer l'opposabilité des SDAGE et des SAGE sur l'ensemble des documents de planification.

S'agissant de la question du financement, il convient de continuer à travailler sur le principe de pollueur/payeur et des redevances des agences de l'eau en l'étendant à la biodiversité.

## **II. Financements**

### **Philippe BOISNEAU**

L'eau douce dans les fleuves, les rivières, les estuaires et la bande côtière est nécessaire à la biodiversité des milieux aquatiques, sachant que 80 % des espèces marines ont besoin de faire un séjour en eau saumâtre dans leur cycle biologique. J'ai interpellé le Préfet sur ce sujet qui m'a confirmé que la biodiversité des milieux aquatiques n'a pas été prise en compte. Or cette lacune me semble extrêmement grave et le monde de l'agriculture terrienne doit en tenir compte.

### **Sandrine RAMBERT**

Je partage vos propos. La Pisciculture française est une toute petite filière, peu connue et il nous est très difficile d'intégrer les CLE et les Comités de sécheresse. De plus, nous éprouvons des difficultés à obtenir des autorisations de modulation des débits au niveau des rivières et il me semble donc nécessaire de les simplifier.

### **Thibault PIVETTA**

J'attire votre attention sur les besoins de notre inter profession. Nous restituons l'eau que nous prélevons, nous rendons des services écosystémiques considérables et nous sommes extrêmement tributaires de la qualité de l'eau. Nous avons constaté, ces derniers mois, une forte baisse d'apports en nutriments très impactante pour nos modes de production. Nous notons également un manque d'articulation entre les différents documents et entre la gestion des milieux aquatiques et les systèmes de prévention des inondations.

### **Cécile BENECH**

Attention à ne pas oublier les PCAET.

### **Nelly LE CORRE**

Le Varenne comprend trois volets : l'assurance et la gestion des vies en agriculture, la résilience et l'aménagement du territoire. Les Chambres d'agriculture ont réalisé des diagnostics de territoire et des feuilles de route sont en cours, en lien avec les régions. Les différentes filières agricoles ont également réalisé un travail et l'enjeu consiste donc à connecter l'ensemble dans une approche de gestion équilibrée de la ressource, à identifier les besoins et à apporter des réponses à travers des aménagements du territoire.

### **Bernard BARRAQUÉ**

Je partage les propos de Philippe BOISNEAU. Ce discours du XIX<sup>ème</sup> siècle consistant à ne pas vouloir mettre une seule goutte d'eau à la mer, sous prétexte que c'est du gaspillage, doit cesser.

Par ailleurs, le Conseil scientifique du Comité de bassin Rhône-Méditerranée a rédigé un rapport sur la validation, ou non des retenues de substitution à usage de transfert ou de stockage d'eau. Ainsi, avant de décider des stockages ou des transferts supplémentaires, il convient d'effectuer une double prospective : quels seront les volumes d'eau disponibles dans trente ans et quelles seront les demandes ? Or il me semble que le Varenne a pris des décisions sans prendre en compte cette double incertitude face aux changements climatiques et aux évolutions économiques.

De plus, aujourd'hui, il serait pertinent de soumettre les projets d'urbanisme à l'échelle locale à un contrôle des SAGE et des EPTB. Nous devons renforcer la capacité de gouvernance à l'échelle locale, ce qui doit se traduire par des moyens financiers supplémentaires.

### **Carole HERNANDEZ ZAKINE**

Nous devons nous entendre sur le sens de la politique publique de l'eau en France pour orienter les travaux des différents territoires. De plus, il me semble nécessaire de développer un outil « étude d'impacts économiques, sociaux et environnementaux » pour bien comprendre les impacts de toutes ces planifications. Enfin, un contrôle par les SAGE ne me semble pas pertinent au regard des délais, des procédures et de la lourdeur de leur mise en place.

### **Hamid OUMOUSA**

L'eau est un besoin vital pour notre activité de pêche de loisirs, pour la vie des peuplements piscicoles et pour la biodiversité. Face à la sécheresse estivale, la question de l'eau est essentielle afin de préserver les peuplements piscicoles et les milieux naturels. L'eau et les zones humides sont, en effet, indispensables pour la reproduction des espèces et pour l'alimentation des embryons et des alvins et elles constituent des réservoirs de biodiversité à partir desquels les cours d'eau sont ensuite ensemencés.

Les SDAGE et les SAGE sont des documents de planification de l'eau et ils doivent alimenter positivement les autres documents de planification dans le domaine de l'urbain.

Il me semble, enfin, que le rapport à l'eau doit être plus positif.

### **Frédéric BLANCHET**

La réglementation en France a permis de régler les conflits d'usage antérieurs. Aujourd'hui, nous découvrons que le changement climatique nous projette sur des terrains inconnus et il sera nécessaire de gérer la rareté hydrique dans le cadre d'une réadaptation totale.

De plus, les besoins d'aujourd'hui ne doivent pas nuire à ceux des générations futures. Il convient donc de se projeter dans ces besoins et de réaménager les règles de gouvernance au risque qu'à terme, nous nous inscrivions dans une situation de contentieux permanente.

### **Georges DANTIN**

Ces conditions de sécheresse nécessitent de questionner les conditions des grands prélèvements et les grands équilibres. Le confort des précipitations vécues pendant des décennies a masqué les problématiques des débits dans les cours d'eau et aujourd'hui, ils ne sont plus suffisants pour y assurer une vie minimale.

### **Philippe JOUGLA**

Il ne me semble pas pertinent de revenir sur le Varenne, qui a, de toute façon, fait consensus. Je ne suis pas certain, par ailleurs, que les SAGE ont été importants durant la crise estivale, les commissions départementales de gestion de crise aux mains des Préfets ayant été les outils principaux. De plus, opposer les producteurs de la côte et ceux des terres n'a pas lieu d'être, leurs intérêts étant communs. Je ne partage donc pas les propos de Monsieur BOISNEAU, sachant que nous devons tous nous adapter au changement climatique.

### **Florence DAUMAS**

En France, nous réfléchissons en termes de besoins et le changement climatique nous montre que nous devons réfléchir en termes de disponibilité de la ressource pour répondre aux usages. Les Comités de bassin et les Commissions locales de l'eau sont des outils permettant de gérer l'eau à



l'échelle des bassins versants, mais ils ne sont pas suffisamment sollicités. Il me semble donc nécessaire de renforcer davantage leur statut à travers une animation territoriale.

L'Etat doit également assurer un rôle fort, notamment s'il faut revoir les autorisations (prélèvement, rejets...).

### **Cécile BENECH**

La CLE pourrait jouer un rôle plus important, mais elle ne dispose pas des moyens humains et financiers suffisants.

### **Franco NOVELLI**

Il me semble que le Comité des bassins devrait sensibiliser les élus locaux et les acteurs sur les enjeux des SAGE, sans, pour autant, forcer leur émergence. Si un financement est nécessaire pour l'animation, celui-ci ne doit pas reposer sur la facture de l'eau potable.

La désimperméabilisation constitue également un sujet important en lien avec l'assainissement et les eaux pluviales. Dans le cadre de la réforme des redevances des agences de l'eau, la mise en place d'une taxation pourrait être envisagée.

De plus, des outils réglementaires existent et ils sont relativement récents, notamment le schéma directeur de l'eau potable et le schéma directeur d'assainissement.

Enfin, nous avons besoin d'outils opérationnels pour mieux suivre les usages et les prélèvements effectués sur les milieux.

### **Annick BENAZECH**

Nous incriminons le changement climatique dans les crises que nous devons affronter, mais celles-ci ont également des origines anthropiques. La diminution de la ressource en eau est, en effet, également due à la maltraitance des zones humides, notamment en tête de bassins et aux drainages, certaines surfaces étant drainées à plus de 70 %. La police de l'eau prévoit bien des déclarations à partir de 20 hectares drainés, mais les opérations fractionnées ne nécessitent pas, elles, de déclaration.

De plus, l'eau verte constitue un concept intéressant pour repenser nos difficultés. Elles s'intercalent entre les eaux atmosphériques et celles des plans d'eau, des rivières, des mers et des rivières souterraines. Elle est incluse dans la biomasse et présente dans les sols. En augmentant cette eau dans les sols, elle aurait des effets sur la reconstitution du Grand Cycle de l'Eau et limiterait les étiages. Le concept de l'eau verte augmenterait donc la capacité d'agir de tous les acteurs.

## **III. Articulation avec les autres politiques sectorielles**

### **Thierry BURLLOT**

La cohérence hydrographique a du sens, mais elle doit parler aux autres planifications du territoire. Le lien entre les SAGE, les Commissions locales de l'eau et les EPCI doit donc être renforcé. Je plaide pour des contrats de gouvernance sur les bassins hydrographiques cosignés par les EPCI. Je souhaite également renforcer le lien entre les régions et les bassins.

Les projets de territoire et d'aménagement, qui sont uniquement portés par le monde agricole, n'aboutissent pas. L'Etat doit, de fait, se positionner aux côtés des acteurs locaux et ne pas décider seul.

S'agissant des SAGE, je ne suis pas favorable à leur généralisation. Force est de constater que le bilan des SAGE est, en effet, contrasté, qu'ils requièrent des procédures très longues et des moyens financiers importants.

Enfin, un chantier sur le financement du Grand Cycle de l'Eau doit s'ouvrir et une redevance sur l'imperméabilisation des sols me semble pertinente. Or ceux qui s'engagent sur la préservation de l'eau doivent, eux, être aidés par des taxes locales. Nous devons donc réorienter les finances locales.

### **Daniel TROLLÉ**

J'interviens pour la Confédération paysanne et en tant que membre d'une CLE. Le cycle naturel de l'eau nous tient à cœur, même si nous ne sommes pas toujours très écoutés. Nous évoquons, en effet, l'artificialisation en milieu urbain, mais pas celle en milieu rural. Or elle a lieu dans les sols agricoles par des méthodes agronomiques agressives. L'évolution des techniques agricoles et du machinisme n'a pas intégralement pris en compte les effets sur les sols. L'infiltration de l'eau dans les sols passe donc, il me semble, par des techniques agricoles plus douces et par des infrastructures agroécologiques.

### **Nelly LE CORRE**

Je partage vos propos sur l'importance de l'eau verte et les travaux du Varenne comprennent d'ailleurs un volet d'innovation sur ce sujet. Nous devons, en outre, identifier les freins et les leviers permettant de favoriser une politique en faveur des haies. Nous devons également initier des réflexions dans les territoires sur des stratégies relatives aux volumes pouvant être prélevés.

### **Frédéric MOLOSSI**

Je précise, tout d'abord, que notre feuille de route ne prévoit pas la remise en cause du Varenne de l'agriculture ou des Assises de l'eau.

Les échanges de ce jour montrent que tout le monde appelle de ses vœux le dialogue entre les parties prenantes pour analyser la situation telle qu'elle est et pour se projeter d'un point de vue stratégique sur la question quantitative et celle des usages, sachant que nous nous inscrivons, là, au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Dans le cadre de la gouvernance, la question d'un document partagé par l'ensemble des parties prenantes constitue donc un élément sur lequel nous pouvons dégager une proposition commune.

Certes, la pédagogie vaut mieux que la contrainte, mais l'urgence oblige à couvrir le territoire de ces dispositifs. Nous avons, en outre, besoin d'outils qui assurent la cohérence de l'intervention, de la déclinaison opérationnelle et de la cohérence à l'échelle du bassin versant. Ces outils existent et ils ne demandent qu'à être déployés.

De plus, la notion d'animation territoriale doit être reconnue par l'Etat et financée à hauteur des besoins. Le faire ensemble ne se décrète pas, en effet, mais se nourrit.

Par ailleurs, les SAGE et les SDAGE sont des objets complexes et découragent les meilleures volontés à s'inscrire dans leur construction, car ils nécessitent des moyens humains et logistiques. Nous pourrions donc envisager une réforme visant à alléger les processus de construction de certains documents. La CLE semble, elle, permettre une relative souplesse et nous pourrions renforcer les aspects opposables de ces outils dans un même mouvement. L'eau et l'aménagement du territoire vont de pair et nous devons, par conséquent, travailler sur certains documents.

Je rappelle ensuite que le rapport entre la terre et le littoral ne peut pas être opposé, l'un ne va pas sans l'autre.

Enfin, je propose d'ouvrir un chapitre sur cette question des eaux vertes.

### **Bernard BARRAQUÉ**

S'agissant de la question des eaux vertes, nous pouvons contacter Daniel ZIMMER qui a écrit un livre sur ce sujet.

### **Cécile BENECH**

Le schéma de cohérence territoriale ne repose pas uniquement sur l'aménagement, mais également sur l'agriculture.

### **Claude MIQUEU**

Que vivons-nous ? Des affrontements sociétaux et du télescopage jurisprudentiel et j'ai du mal à cacher ma très grande lassitude. De fait, j'émetts deux propositions : nous ne devons pas faire d'impasse sur un débat portant sur la connaissance scientifique et juridique et l'Etat doit se positionner clairement sur la continuité écologique.

### **Florence DAUMAS**

S'agissant du financement, nous devons rouvrir un chantier fiscal pour inciter davantage les territoires à protéger la ressource en eau.

### **Frédéric BLANCHET**

Pourquoi une ville est-elle imperméabilisée ? Elle l'est pour faciliter le transport des véhicules. Or une manière d'attaquer le problème consiste à augmenter le prix du stationnement.

### **Frédéric MOLOSSI**

Aucun élu local n'aime annoncer des hausses de fiscalité ou de prix de stationnement, mais à un moment, des recettes doivent être dégagées.

### **Une intervenante**

Les attentes du monde agricole sont nombreuses, notamment sur la question de la production alimentaire et sur la prévention des inondations. Nous devons donc réfléchir à des accords entre les acteurs à travers les contrats pour prestations de services environnementaux.

### **Thibault PIVETTA**

L'inter profession conchylicole se bat pour revendiquer les services qu'elle rend aux écosystèmes.

### **Bernard BARRAQUÉ**

Je propose de recréer la taxe d'habitation pour financer l'eau.

### **Thierry BURLLOT**

Les échanges de ce matin sont très intéressants et montrent l'inquiétude face aux enjeux. Je crains d'assister à une guerre de l'eau en métropole et ce sujet ne doit pas être sous-estimé. Nous devons donc être solides au sein des territoires et cette solidité repose sur la cohérence qui passe par la mise en place de contrats de gouvernance. Les EPCI et les régions doivent être les moteurs de cette cohérence, sachant que sans solidité, nous nous affaiblirons collectivement.

Par ailleurs, il me semble nécessaire d'écrire un nouveau récit sur l'eau en en parlant différemment.

Enfin, nous devons analyser les différentes réflexions sur la GEMAPI, sur le fonds Barnier et sur le financement des PSE, ce qui nous permettra d'émettre des propositions relatives au financement du Grand Cycle de l'Eau.

**Frédéric MOLOSSI**

Je vous remercie pour la qualité de nos échanges, caractérisés par une certaine sérénité. Notre prochain groupe de travail se réunira le 13 décembre 2022 et je vous invite à y participer en présentiel, sachant qu'une première partie sera consacrée à la synthèse des échanges de ce matin et qu'une deuxième partie portera sur les questions de gouvernance, de financement et d'articulation avec les politiques d'aménagement du territoire à travers des ateliers participatifs.

J'ajoute que vous êtes tous invités à faire parvenir par écrit des propositions et des contributions avant le 7 décembre 2022.

Enfin, un CNE se tiendra le 20 décembre 2022 et un deuxième sera, lui, organisé en présentiel en présence des deux ministres en charge du sujet, Christophe BÉCHU et Bérangère COUILLARD, le 5 janvier 2023.